Nations Unies S/2014/450



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 juin 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport, soumis en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité, porte sur les principaux faits nouveaux survenus depuis la publication de mon rapport du 5 mars 2014 (S/2014/157), notamment en ce qui concerne la tenue des engagements souscrits par la République démocratique du Congo dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et les progrès accomplis par la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans l'exécution de son mandat. Il fait également le point de la reconfiguration de la MONUSCO et du transfert des tâches de cette dernière à l'équipe de pays des Nations Unies.

II. Principaux faits nouveaux

Évolution de la situation politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique a été de plus en plus dominée par le débat entre les principaux acteurs au sujet de la conduite des élections, notamment à la suite de la publication par la Commission électorale nationale indépendante d'un calendrier électoral partiel aux termes duquel les élections locales (municipales, communales et locales) se tiendront entre juin et octobre 2015. La mise en œuvre d'autres engagements prévus par l'Accord-cadre et le Dialogue national s'est poursuivie avec intermittence.

3. Le 20 mars, lors d'une réunion de la majorité présidentielle tenue à Kingakati sous la présidence du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila Kabange, la possibilité de réviser certaines dispositions de la Constitution afin de permettre la tenue des élections provinciales et l'élection des députés, gouverneurs/vice-gouverneurs de province et sénateurs au suffrage indirect a été examinée.

4. Le 3 avril, Sauvons la République démocratique du Congo, mouvement d'opposition, a conclu un atelier de quatre jours tenu à Kinshasa en exhortant la

14-56259 (F) 030714 040714





population congolaise à résister à toute tentative de révision de la Constitution. Ce message a été repris le 10 avril par Agir pour des élections transparentes et apaisées, mouvement plus large de la société civile.

5. Le 11 avril, à Mbandaka, dans la province de l'Équateur, le Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie s'est réuni pendant deux jours en congrès pour examiner la restructuration des organes internes du Parti en prévision des élections locales. Le 25 avril, à l'occasion d'une réunion présidée par son Secrétaire général, Aubin Minaku, le bureau politique de la majorité présidentielle a réaffirmé l'intention de la coalition au pouvoir d'organiser un référendum sur la révision de certains articles de la Constitution, en vue de passer au suffrage indirect pour les élections provinciales.

6. Le 31 mai, le Président a rencontré l'ensemble des ambassadeurs en poste à Kinshasa ainsi que mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, Martin Kobler. À cette occasion, il a confirmé qu'il était déterminé à appliquer toutes les résolutions adoptées par le Dialogue national, y compris celle concernant la loi d'amnistie.

7. Au niveau législatif, le 8 mai, l'Assemblée nationale a rejeté trois projets de loi soumis par le Ministère de la justice et des droits de l'homme au motif qu'ils étaient non conformes à la Constitution. Ces projets concernaient un amendement à la loi du 11 avril 2013 relative au système judiciaire visant à créer des chambres spécialisées (mixtes) chargées d'examiner les affaires de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis par des civils, la révision de la loi régissant le Code de justice militaire, et les déclarations de patrimoine par le Président de la République et les membres du Gouvernement. Les deux premiers projets seront représentés et il se pourrait que le troisième soit transformé en mesure administrative.

8. Les 14 et 18 avril, le Ministère de la justice a publié une série de décrets d'amnistie concernant 271 individus, dont d'anciens éléments du Mouvement du 23 mars (M23), des membres du Bundu Dia Kongo et du Bakata Katanga ainsi que d'importantes figures de l'opposition. Le 10 juin, le Gouvernement aurait publié une troisième liste de 109 amnistiés, dont d'anciens éléments du M23, de l'Union des patriotes congolais, du Raia Mutomboki, du Maï Maï Morgan et du Bakata Katanga.

Progrès concernant la tenue des engagements souscrits par la République démocratique du Congo dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

9. Le 30 avril, le Ministre de la planification a accueilli à Kinshasa une réunion consacrée à la mise en œuvre de l'Accord-cadre ainsi que du programme stratégique nationale. Cette réunion a été l'occasion d'insister sur le fait que les donateurs, les présidents des groupes thématiques et les principaux ministres devaient appuyer les efforts du Gouvernement pour s'acquitter des engagements souscrits.

10. Du 10 au 15 mai, le Mécanisme national de suivi a organisé, avec l'appui de la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies, de la société civile et des membres du groupe de coordination des donateurs partenaires, un atelier de cinq jours en vue de définir un ensemble de références et d'indicateurs pour les six engagements nationaux. L'atelier avait été précédé de sessions de sensibilisation à Kinshasa et au niveau provincial afin de renforcer l'appropriation du processus par le pays.

Réforme du secteur de la sécurité

11. Les progrès concernant la réforme de l'armée sont restés limités. En avril et en mai, le Président a indiqué à mon Représentant spécial que le Gouvernement ne solliciterait pas l'aide internationale pour la réforme de l'armée et de la défense. Les bataillons des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) qui formeront le noyau de la force de réaction rapide n'ont toujours pas été transférés de leur zone d'opérations dans le Nord-Kivu au centre d'entraînement tactique de Kisangani. Les FARDC n'ont pas participé aux réunions de coordination présidées par la MONUSCO destinées à développer le concept de force de réaction rapide et les modalités d'opération. En outre, le Président n'a toujours pas nommé les 200 généraux environ qui occuperont les principales positions de commandement, notamment ceux qui dirigeront l'académie militaire et les écoles de formation.

12. Le 11 avril, le chef d'état-major des armées, le général Didier Etumba, a créé un comité technique pour la réforme de l'armée, composé d'experts congolais, et chargé principalement de faire avancer les réformes et de renforcer la coordination avec les partenaires internationaux. Ce comité ne s'est toujours pas réuni et n'a toujours pas élaboré son plan de travail.

13. En revanche, la réforme de la police a bien progressé grâce à l'action du Comité de suivi pour la réforme de la police créé de longue date. La mise en œuvre du plan quinquennal de réforme, adopté fin 2013, risque toutefois d'être reportée d'un an étant donné qu'il manque dans le budget de l'État pour 2014 173 millions de dollars pour le mener à bien.

Consolidation de l'autorité de l'État

14. Le 14 mai, le Programme de stabilisation et de reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC) a été prolongé jusqu'en 2017. Alors qu'il ne concernait que les zones sortant de conflit armé, il s'agit désormais d'un programme national de stabilisation et de reconstruction relevant directement du Président de la République qui divise le pays en six zones d'intervention. Ses objectifs sont le rétablissement de l'autorité de l'État dans les régions précédemment contrôlées par des groupes armés et l'amélioration de la gouvernance; la facilitation du retour librement consenti et de la réintégration des déplacés et des réfugiés conformément au droit international humanitaire et des réfugiés; la protection des civils et la lutte contre la violence sexuelle; le rapprochement entre le troisième plan national de désarmement, démobilisation et réintégration et le redressement des communautés; la promotion de la reconstruction socioéconomique et du développement des infrastructures et le développement des activités agricoles ainsi que l'électrification des zones rurales en vue de promouvoir la micro-industrie, la microfinance, la formation professionnelle et les projets régionaux d'intégration. Des antennes du STAREC sont désormais présentes aux niveaux local, provincial et national. Le 16 mai, un coordonnateur national et une équipe d'experts ont été nommés dans le cadre du mécanisme national à trois niveaux relevant du Premier Ministre et du Ministre de la planification.

15. Le 25 avril, mon Représentant spécial et le Gouverneur de la province du Sud-Kivu ont lancé le programme de remise en état de la route reliant Shabunda à Burhale, exécuté par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets avec un financement du Gouvernement britannique dans le cadre du

programme commun de la Stratégie internationale d'appui à la sécurité et à la stabilisation et du STAREC. La route permettra d'avoir accès à la province du Sud-Kivu, ce qui facilitera le rétablissement de l'autorité de l'État ainsi que le développement dans l'est du pays.

16. En avril, le Gouvernement a lancé un programme de formation de trois mois à l'intention de 335 policiers venant de l'ensemble des provinces orientales et portant sur la police des mines, la police spéciale pour la protection de l'enfant et de la femme et la police de proximité. Dans le Nord-Kivu (Masisi, Walikale, Lubero et Butembo), 21 greffiers et secrétaires des parquets ont été affectés aux tribunaux de paix et aux tribunaux militaires afin de renforcer le secteur de la justice. Le nouveau tribunal de paix de Masisi et la prison de Manono, dans le Nord-Katanga, ont été ouverts en juin.

Décentralisation

17. Suite à l'adoption en 2013 de la feuille de route pour le transfert de certains pouvoirs du niveau central au niveau provincial, le Gouvernement a lancé une vaste campagne de sensibilisation de la population. La loi organique relative à la délimitation des entités provinciales et le projet de loi programmatique sur la création de nouvelles provinces sont toujours examinés par l'Assemblée nationale. En outre, le projet de loi organique sur les services publics au niveau central, les provinces et les entités décentralisées a été adopté le 12 juin. Les progrès concernant la planification des prochaines élections locales et municipales dépendent de plus en plus étroitement des progrès concernant le processus de décentralisation.

Réformes des institutions publiques, y compris réformes financières

18. Le Gouvernement a organisé à Goma, les 24 et 25 mars, une deuxième conférence nationale sur les activités extractives, présidée par le Premier Ministre et à laquelle ont participé de hauts représentants du Gouvernement, mon Représentant spécial, mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, ainsi que des représentants de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la Banque africaine de développement. Les participants ont étudié comment mieux gérer de manière durable les ressources naturelles après un conflit.

19. En ce qui concerne la réforme de l'administration, le projet de loi organique sur l'organisation, le fonctionnement et les pouvoirs des tribunaux administratifs, visé dans le rapport de la Commission politique, administrative et judiciaire, a été adopté le 16 mai. Son adoption et sa promulgation font du Conseil d'État la plus haute autorité administrative du pays.

20. Dans le cadre des efforts visant à faire avancer la réforme financière, plusieurs missions d'assistance technique du Fonds monétaire international (FMI) se sont rendus en République démocratique du Congo du 14 au 27 mai afin d'élaborer un cadre budgétaire à moyen terme qui comportera, pour la première fois, un budget consolidé pour les provinces et l'administration centrale. Le processus d'élaboration du budget au niveau provincial pose toutefois toujours problème.

Réconciliation, tolérance et démocratisation

21. La mise en œuvre de réformes essentielles n'a que peu progressé, principalement en raison des retards concernant la constitution du nouveau

Gouvernement d'unité nationale. De ce fait, seul un petit nombre des 100 recommandations prioritaires ont été mises en œuvre. Le processus d'examen des projets de loi soumis au Parlement, prévu par le Dialogue national, a été interrompu. Certains de ces projets étaient destinés à compléter l'architecture judiciaire et le processus de décentralisation ainsi qu'à contribuer à la protection des ressources naturelles, notamment à réglementer l'exploitation du pétrole.

Évolution de la situation électorale

22. La Commission électorale nationale indépendante a organisé avec les parties prenantes nationales des réunions consultatives et des stages de formation afin de renforcer la crédibilité et la transparence des élections. Le 21 avril, elle a finalisé, en consultation avec le Gouvernement, deux propositions de budget fondées sur deux feuilles de route possibles pour le cycle électoral, à savoir des élections provinciales directes ou indirectes. Les partenaires internationaux attendent que le Parlement fasse savoir quelle est sa préférence à cet égard, y compris concernant le budget et le calendrier des élections. Le 26 mai, la Commission a publié le calendrier des élections locales qui se tiendront à partir du milieu de 2015, c'est-à-dire le 14 juin pour les conseillers des communes et de secteur/chefferies au suffrage universel direct, le 29 août pour les élections des conseillers urbains, des bourgmestres et des chefs de secteur au suffrage universel, et le 15 octobre en ce qui concerne les élections des maires et des maires adjoints au suffrage indirect. L'opposition a fait part de ses réserves au sujet du calendrier proposé et a demandé à la Commission de publier un calendrier complet, comportant également les dates des élections législatives et présidentielle.

23. Le 6 juin, la Commission a entrepris les premières activités opérationnelles, c'est-à-dire choisi les bureaux de vote et procédé à une mise à jour limitée des listes électorales dans tout le pays. À sa demande, la MONUSCO a fourni un appui logistique à l'aide de moyens aériens et routiers.

La situation dans l'est de la République démocratique du Congo

24. Les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) ont continué de constituer une menace importante dans l'est, notamment le nord du territoire de Rutshuru, dans le sud du territoire du Lubero et dans certaines parties du territoire de Walikale dans le Nord-Kivu ainsi que dans le territoire de Mwenga dans le Sud-Kivu. Le 18 avril, plusieurs affrontements ont eu lieu entre les FDLR et les FARDC, en particulier dans le parc national de Virunga, lors duquel trois soldats ont été tués. Fin avril, les FARDC ont lancé des offensives contre les FDLR, lors desquelles le chef d'un groupe séparatiste des FDLR, le « colonel » Kasongo, a été tué le 25 ou le 26 avril. Les circonstances de sa mort ne sont toujours pas connues avec précision. Dans le sud du territoire du Lubero, face aux nouvelles agressions perpétrées par Nduma Défense du Congo (NDC)/Cheka, les FDLR ont renforcé leur alliance avec les Maï Maï Lafontaine.

25. Le 18 avril, les FDLR/Forces combattantes Abacunguzi ont publié un communiqué par lequel elles annonçaient leur intention de se rendre à la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans le Nord et Sud-Kivu, le 30 mai, en échange de l'ouverture de négociations et d'un dialogue intrarwandais. Suite à cette annonce, la MONUSCO a élaboré des plans en vue de faire face à un éventuel afflux d'éléments des FDLR et de leur famille.

26. Le 30 mai, 102 combattants actifs des FDLR ont volontairement déposé les armes à Katiku, dans le Nord-Kivu, en présence de représentants de la MONUSCO et du Gouvernement. Dans le Sud-Kivu, 83 combattants, accompagnés de leur famille, ont déposé les armes à Kigogo. Le Gouvernement congolais a souhaité que le processus de désarmement ne dure pas plus de 30 jours, mais a ajouté qu'il pourrait faire preuve de souplesse au cas où un report du délai serait justifié par de solides raisons techniques.

27. Outre ces événements, la situation dans le Nord-Kivu a été dominée par les opérations militaires contre les Forces démocratiques alliées (ADF) et l'Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS). Dans le territoire de Beni, les FARDC ont enregistré d'importants succès contre les ADF et sont parvenues à prendre possession de plusieurs camps importants. Toutefois, les ADF restent actives et ses membres se sont dispersés, avec quelques conséquences dans le district d'Ituri. Les ADF ont également continué d'organiser des embuscades contre les FARDC. Les pertes les plus importantes sont survenues le 1er mai, lorsque 26 soldats ont été tués lors d'une de ces embuscades, au nord-est de Beni. Le 8 mai, le chef des Forces de défense populaire de l'Ouganda (FDPO), le général Katumba Wamala, a rencontré à Beni son homologue congolais, le général Etumba, afin d'étudier un renforcement de la collaboration entre les armées des deux pays en vue de neutraliser les ADF.

28. Dans le territoire de Masisi, la situation en matière de sécurité s'est sensiblement améliorée tout au long de la période considérée à la suite d'opérations menées conjointement par les FARDC et la MONUSCO contre l'APCLS.

29. Dans le Sud-Kivu, la situation est restée instable, notamment dans les territoires de Fizi, Mwenga, Shabunda, Walungu et Uvira. Si des éléments des Maï Maï Yakutumba, Bede et Raia Mutomboki se sont rendus et ont pris part au processus de désarmement, ce n'est pas le cas de leurs chefs, et ces groupes armés constituent toujours une menace pour la population en dépit du renforcement de la présence des FARDC.

30. Dans le sud et le centre du Katanga, la situation est restée fragile et marquée par des attaques sporadiques dans les territoires de Mitwaba et de Sakania. Des activités d'éléments des Maï Maï Yakutumba, de bandits et de ce qui pourrait être des éléments des FDLR armés en provenance du Sud-Kivu ont été signalées dans les territoires de Kalemie, Moba et Nyunzu. Le Directeur de l'Agence nationale de renseignement-Kabalo et le Coordonnateur de la société civile de Kabalo ont confirmé la présence d'éléments des FDLR dans plusieurs parties du territoire de Kabalo (à 300 km à l'ouest de Kalemie). Au cours de la période considérée, le conflit entre Pygmées et Bantous s'est amplifié et les violences intercommunautaires dans les territoires de Kalemie, Manono, Moba et Nyunzu se sont intensifiées, ce qui a conduit les dirigeants locaux à insister sur la nécessité de trouver une solution politique.

31. Dans la province Orientale, la situation est restée volatile en raison d'une reprise des activités de groupes armés à Niangara et dans le Sud Irumu ainsi que des tensions régulières entre pasteurs mbororo et civils dans les territoires d'Ango et de Bondo. Les opérations menées par les FARDC avec l'appui de la MONUSCO contre les Forces de résistance patriotique en Ituri (FRPI) dans le Sud Irumu se sont traduites par une amélioration progressive de la situation et le retour de déplacés en nombre croissant. Les membres de la communauté mbororo auraient été pris pour

cible par des soldats des FARDC qui les accusaient d'être armés et d'appuyer l'Armée de résistance du Seigneur (LRA).

32. D'après des rapports récents, de petits groupes d'éléments de la LRA seraient arrivés en République démocratique du Congo en provenance de République centrafricaine, probablement poussés par la forte pression exercée par l'armée ougandaise sous la bannière de la Force d'intervention régionale de l'Union africaine. Les enlèvements de civils, les pillages et les extorsions attribués à la LRA dans le triangle de Niangara-Bangadi-Ngilima et dans la zone de Dungu étaient de plus en plus nombreux.

33. Le 14 avril, le chef des Maï Maï Simba, Paul Sadala, alias « Morgan », a été amené dans un état critique à la base opérationnelle de la MONUSCO de Komanda, où il a été déclaré mort. Il aurait été mortellement blessé lorsqu'il se rendait aux FARDC. Le Procureur militaire de Bunia a ouvert une enquête sur la question avec l'appui de la MONUSCO.

34. À Maniema, les répercussions du conflit dans le Nord et le Sud-Kivu ont contribué à fragiliser davantage encore la situation en matière de sécurité. Des incursions d'éléments des Raia Mutomboki dans les territoires de Kabambare et Punia ainsi que d'éléments des Maï-Mai Checka et Simba dans le territoire de Lubutu ont été constatées.

Situation humanitaire

35. Selon les estimations, la République démocratique du Congo comptait au cours de la période considérée 2,6 millions de déplacés, contre 2,9 millions au cours de la période précédente. La seule province où le nombre de déplacés a augmenté est la province du Katanga où le nombre de déplacés est passé de 400 000 à 500 000. De nouveaux déplacements importants ont eu lieu sur le territoire de Masisi, dans le Nord-Kivu, en raison des combats entre APCLS et FARDC et de nouveaux déplacés, fuyant les activités des groupes armés dans le territoire de Walikale, sont arrivés dans le territoire de Lubero.

36. Le 16 avril, le Haut-Commissariat pour les réfugiés a adopté un plan régional d'un montant de 274 millions de dollars en faveur des réfugiés en provenance de République centrafricaine, dont 72 millions de dollars destinés aux activités en République démocratique du Congo. Le nombre de réfugiés centrafricains dans les provinces de l'Équateur et Orientale, qui étaient revenus de 62 000 à 56 000 entre février et avril, est reparti à la hausse mi-mai.

37. Sur la base de plans d'intervention globaux, le Fonds de financement commun a alloué 13 millions de dollars en juin pour faire face aux nouveaux besoins humanitaires dans le district d'Ituri dans le Sud Irumu, le territoire de Masisi dans le Nord-Kivu et dans l'ensemble du Katanga. L'Office humanitaire de la Communauté européenne a annoncé une contribution de 5 millions d'euros pour le Katanga en avril, mais les 832 millions de dollars recherchés dans le cadre de l'appel humanitaire de 2014 pour la République démocratique du Congo ne sont couverts qu'à hauteur de 15 %.

Évolution de la situation économique

38. D'après les projections établies par le Fonds monétaire international, le produit intérieur brut (PIB) de la République démocratique du Congo devrait progresser de

8,7 % en 2014. La croissance restera principalement tirée par l'agriculture et le secteur extractif, notamment la demande de cuivre, de cobalt et d'or. Si les fondamentaux économiques se sont améliorés, l'indice de développement humain reste l'un des plus faibles au monde et 70 % de la population vivrait en deçà du seuil de pauvreté. Le PIB par habitant est de moins de 200 dollars, contre 374 dollars en 1970. Le taux de chômage est supérieur à 50 %.

39. Le 20 mars, la Banque mondiale a approuvé un montant de 73,1 millions de dollars au titre de l'assistance technique destinée à financer des études d'évaluation d'impact du projet de barrage hydroélectrique Inga III. Le 16 mai, le Sénat a demandé à disposer de plus de temps pour examiner le projet de loi présenté par le Ministre des affaires étrangères concernant la ratification du traité relatif au projet Inga III, signé en novembre 2011 avec l'Afrique du Sud.

Évolution de la situation au niveau régional

40. Les rapports entre la République démocratique du Congo et la République du Rwanda sont restés assombris par la présence de 621 anciens combattants du M23 au Rwanda et par le retard pris par les opérations militaires congolaises contre les FDLR. La mission technique congolaise au Rwanda, menée dans le cadre de la Déclaration de Nairobi, qui avait pour but d'enregistrer les anciens combattants du M23, s'est vu par deux fois refuser l'entrée au Rwanda. Le Gouvernement rwandais a fait part à la SADC de son scepticisme concernant l'initiative des FDLR visant à remettre volontairement leurs armes. Pour sa part, le Gouvernement congolais a certes confirmé que l'option militaire contre les FDLR restait d'actualité mais qu'il attendait d'abord de voir les résultats du processus de désarmement.

41. Les relations avec l'Ouganda ont considérablement évolué au cours de la période considérée, comme en témoignent la visite à Beni d'une délégation de haut rang de l'armée ougandaise dirigée par le chef d'état-major, ainsi que la coopération apportée par les autorités ougandaises à la mission technique congolaise qui s'est rendu en Ouganda en mai afin d'enregistrer d'anciens combattants du M23.

42. Les 2 et 3 juin, mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs et ses homologues des États-Unis, de l'Union européenne et de l'Union africaine, ainsi que mon Représentant spécial (« l'équipe de l'Envoyée spéciale ») se sont rendus à Kinshasa afin de tenir des discussions avec le Gouvernement, la société civile et des partenaires internationaux quant à la façon de progresser en vue de la réalisation des principaux objectifs de l'Accord-cadre.

43. Du 20 au 23 mai, le Comité technique d'appui du Mécanisme régional de surveillance a tenu sa septième réunion à Goma. C'était la première fois qu'il se réunissait en République démocratique du Congo. Les discussions ont porté sur les progrès concernant la mise en œuvre du plan d'action régional, notamment les travaux du Mécanisme conjoint de vérification élargi et du Centre conjoint de centralisation du renseignement, ainsi que les activités de désarmement, démobilisation et réintégration.

44. Le 2 juin, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la MONUSCO ont signé à Nairobi un mémorandum d'accord faisant suite au Sommet de la Conférence internationale du 31 juillet 2013, aux termes duquel le Comité des chefs des forces de défense des pays membres de la Conférence internationale était chargé de créer un lien entre les mécanismes de sécurité, le Mécanisme conjoint de

vérification élargi, le Centre conjoint de centralisation du renseignement, le Comité des chefs d'état-major et le Comité des ministres de la défense.

45. Le 4 avril, la République du Congo a commencé à expulser en masse des citoyens de la République démocratique du Congo, la raison déclarée étant une hausse de la criminalité à Brazzaville, et ces expulsions se sont intensifiées tout au long de la période considérée. Depuis avril, plus de 133 000 personnes sont ainsi arrivées dans les provinces de Kinshasa, de Bandundu et de l'Équateur. Environ 2 000 expulsions ont été confirmées et d'autres rapatriements semblent être le résultat de la détérioration de la situation à Brazzaville. Le 2 juin, la République démocratique du Congo et la République du Congo ont créé une commission mixte chargée de trouver des solutions aux préoccupations humanitaires créées par ces expulsions. Les deux pays ont également signé un accord concernant le mouvement et l'établissement des personnes et des biens et convenu de créer une équipe conjointe chargée d'enquêter sur les allégations de violations des droits de l'homme commises lors des expulsions.

III. Mise en œuvre du mandat de la Mission de stabilisation de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Bons offices de mon Représentant spécial

46. Mon Représentant spécial a continué d'encourager l'instauration d'un climat politique propice à la mise en œuvre de réformes essentielles, notamment de la réforme du secteur de la sécurité, à des progrès en matière de stabilisation, à la mise en œuvre rapide du troisième plan national de désarmement, démobilisation et réintégration et à la tenue d'élections libres et justes comme prévu par la Constitution. En assurant la présidence des réunions mensuelles des ambassadeurs, il s'est efforcé de renforcer la coordination de l'appui international et des initiatives visant à assurer la participation des autorités congolaises au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, aux élections ainsi qu'à la réforme et la stabilisation du secteur de la sécurité. Dans ce cadre, il a rencontré le Président le 17 avril et adressé conjointement avec la MONUSCO une lettre aux 14 ambassadeurs, qui constituent le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les élections, la réforme du secteur de la sécurité et la stabilisation, demandant à ce que soit organisé une réunion de haut niveau sur la question.

47. Le 3 juin, à l'occasion de rencontres avec le Président et d'autres acteurs congolais, l'équipe de l'Envoyée spéciale a demandé à ce que soit publié l'intégralité du calendrier électoral, y compris la date de l'élection présidentielle de 2016.

48. Mon Représentant spécial a organisé avec des dirigeants politiques de l'opposition et de la majorité une série de tables rondes consacrées aux élections. La première de ces tables rondes, à laquelle ont participé des diplomates en poste à Kinshasa, a été organisée le 30 avril avec cinq dirigeants de partis de l'opposition (l'Union pour la démocratie et le progrès social, l'Union pour la nation congolaise, le Mouvement pour la libération du Congo, les Forces acquises au changement, et l'Union des forces du changement). Une deuxième table ronde a été organisée le 14 mai avec les partis politiques de la majorité (Parti du peuple pour la

reconstruction et la démocratie, Mouvement social pour le renouveau, Parti lumumbiste unifié, Alliance pour le renouveau du Congo, Alliance des forces démocratiques du Congo), la Commission électorale nationale indépendante et des membres de la communauté diplomatique. Le 27 mai, lors de la troisième table ronde, mon Représentant spécial a rassemblé les principaux dirigeants de la majorité et de l'opposition. Les deux groupes ont ainsi eu l'occasion de présenter leurs positions respectives et ont convenu de poursuivre leurs discussions à l'occasion de rencontres facilitées par mon Représentant spécial.

49. Le 31 mai, s'adressant au corps diplomatique, y compris mon Représentant spécial, le Président s'est déclaré opposé à l'organisation par des tiers de tables rondes consacrées à des questions électorales, notamment les tables rondes auxquelles participent des partis d'opposition, qui n'avaient pas pris part aux consultations du dialogue national en 2013.

Protection des civils

50. Le nouveau concept opérationnel de la MONUSCO, qui met l'accent sur la mobilité et la souplesse, a permis de répondre efficacement aux menaces à l'encontre de la population civile. Les mécanismes de coordination avec les organismes humanitaires ont été renforcés, notamment les mécanismes de prévention et d'alerte rapide.

51. La MONUSCO a mis l'accent sur la prévention et à cet effet a renforcé la coordination civile et militaire aux niveaux opérationnel et tactique. En mars, elle a constitué une équipe de planification opérationnelle afin de renforcer la planification civilo-militaire ainsi que la coordination des actions de protection et de stabilisation de la Mission. En mai, le commandant de la Force a publié à nouveau des directives concernant la protection des civils et engagé des discussions au sujet de mesures destinées à renforcer la protection et à mieux coordonner les activités en la matière avec les homologues civils.

52. Au niveau tactique, les comités communautaires de protection, appuyés par les assistants communautaires de liaison dans les régions d'opération de la MONUSCO, ont joué un rôle important en assurant une alerte rapide et en permettant donc une réaction rapide et appropriée de la Force de la MONUSCO. Au cours de la période considérée, les points de contact communautaires ont diffusé plus de 500 alertes rapides par l'intermédiaire du réseau spécialisé. Les autorités congolaises ont répondu à 79 % de ces alertes et la MONUSCO à 17 %. La police de la MONUSCO a participé à 17 missions conjointes de protection dans diverses localités.

Déploiement de la Mission et neutralisation des groupes armés

53. La Mission a continué d'appuyer les opérations des FARDC contre les ADF dans la région de Kamango, lancées le 16 janvier. Ces opérations se poursuivent et ont été caractérisées par de violents combats qui ont fait de nombreuses victimes dans les rangs aussi bien des ADF que des FARDC.

54. À l'occasion d'une opération conjointe des FARDC et de la MONUSCO lancée le 14 mars, l'APCLS a été chassée de son bastion et de son siège situé près de Lukweti dans le Nord-Kivu. La Mission a fourni des hélicoptères d'attaque et un appui aux troupes au sol. Plus de 100 éléments de l'APLC, dont plusieurs officiers de haut rang, se sont rendus. Toutefois, bien qu'affaibli, le groupe reste actif comme

en témoignent les attaques qu'il a perpétrées contre les FARDC et la MONUSCO les 5 et 30 avril et du 7 au 9 mai. Ces attaques ont toutes été repoussées avec le soutien des hélicoptères d'attaque de la MONUSCO. Les opérations contre l'APLC se poursuivent.

55. Le lancement d'une opération conjointe contre les FDLR attend le feu vert du Président et dépendra des résultats du processus de désarmement volontaire des FDLR dans le Nord et le Sud-Kivu. Des patrouilles de jour et de nuit au sol et dans les airs ont permis de continuer à exercer une pression militaire sur les FDLR. La MONUSCO a aidé les FARDC à répondre aux attaques menées par les FDLR à Nyamilima le 20 mai et à proximité de Rwindi le 21 mai. En outre, une campagne de sensibilisation par radio et vidéo et des largages de brochures ont été utilisés pour encourager les FDLR à participer au processus de désarmement. La MONUSCO a fourni un soutien logistique pour le transport de 102 éléments des FDLR qui avaient déposé les armes dans un camp à Kanyabayonga et de 83 éléments de Kigogo dans le territoire mwenga dans un camp de transit situé dans le territoire de Walungu.

Appui aux réformes du secteur de la sécurité et de la police

56. La MONUSCO a poursuivi son action à trois niveaux – politique, opérationnel et technique – pour concourir à la réforme du secteur de la sécurité et a organisé des réunions périodiques avec la communauté internationale afin d'échanger des informations et d'assurer une démarche coordonnée.

57. Le 14 mai, la MONUSCO a pris l'initiative de convoquer et de présider une première réunion avec les partenaires qui apportent une assistance au Gouvernement pour la formation de la force d'intervention rapide. L'Afrique du Sud, la Belgique, la France et la Mission de réforme du secteur de la sécurité de l'Union européenne y ont participé, tandis que le Gouvernement a choisi de ne pas y prendre part. Les participants ont débattu de la coordination des programmes de formation de la Force d'intervention rapide et décidé d'examiner la façon dont les programmes bilatéraux pourraient être conçus de manière à créer une seule doctrine de formation qui soit la plus adaptée aux besoins de la force.

58. La MONUSCO a continué de collaborer avec un large éventail de partenaires internationaux en matière de réforme de la sécurité, notamment la Mission de réforme du secteur de la sécurité de l'Union européenne et la Mission de police de l'Union européenne. Elle a coprésidé avec la Mission de réforme du secteur de la sécurité de l'Union européenne un groupe de travail mensuel sur la réforme de l'armée et de la défense. Avec la Mission de police de l'Union européenne, la MONUSCO a activement contribué au renforcement du Comité de suivi de la réforme de la police chargé de superviser le plan de réforme quinquennal de la police nationale, qui a commencé en 2014. Le comité est appelé à devenir le principal organe de réforme de la police nationale lorsque le mandat de la Mission de police de l'Union européenne arrivera à son terme en septembre 2014.

59. Au cours de la période considérée, 695 agents de la police nationale dans les provinces du Bas-Congo, du Kasaï occidental et du Sud-Kivu, dont 94 agents de niveau intermédiaire, 55 formateurs et 58 femmes, ont bénéficié d'un projet pilote de formation aux techniques de police de proximité mis en œuvre avec le concours de la MONUSCO et financé par le Royaume-Uni. À Bunia, 139 agents de police, dont 1 femme, ont été formés à la sécurité des élections, tandis qu'à Kalemie,

72 agents, dont 9 femmes, ont été formés au contrôle et à la régulation de la circulation.

Institutions judiciaires et pénitentiaires

60. La MONUSCO a continué d'aider, par le biais de ses cellules d'appui aux poursuites judiciaires, les autorités judiciaires militaires à enquêter sur les crimes graves et à en poursuivre les auteurs. En mai, la MONUSCO et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont aidé le Tribunal militaire du Nord-Kivu à organiser des audiences foraines à Beni en vue d'assurer la présence de la justice militaire et de faire en sorte que les membres des FARDC qui ont commis des crimes graves pendant les opérations militaires à Beni répondent de leurs actes. Des affaires concernant 20 soldats des FARDC ont été ouvertes et sont en cours.

61. La MONUSCO a continué de fournir un appui technique aux autorités pénitentiaires congolaises. Le 2 avril, la Mission a mis en service un laboratoire à la prison militaire de Ndolo à Kinshasa pour faciliter le dépistage précoce et le traitement des détenus souffrant de tuberculose. Dans la même prison, la MONUSCO et le PNUD ont construit et équipé deux salles d'audience, qui ont été remises aux autorités pénitentiaires le 16 avril. La MONUSCO a également construit un quartier distinct pour les femmes qui ont des nourrissons dans la prison de Makala à Kinshasa, qui a été remis aux partenaires nationaux le 13 juin. La rénovation de la prison de Bafwasende, dans la province Orientale, dans le cadre d'un projet à effet rapide s'est achevée le 13 mai.

Stabilisation et consolidation de la paix

62. La version révisée de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation est entrée dans sa phase opérationnelle au début de 2014. À l'issue d'une évaluation des besoins effectuée par la MONUSCO, les territoires de Mambasa dans la province Orientale, Kalehe au Sud-Kivu et Rutshuru au Nord-Kivu ont été identifiés comme zones géographiques prioritaires où la nouvelle approche de la Stratégie sera mise à l'essai. Le Fonds pour la consolidation de la paix appuiera deux des initiatives pilotes.

63. La MONUSCO a établi quatre îlots de stabilité comme un pas vers la stabilisation dans les zones récemment libérées des groupes armés, en vue d'ouvrir la voie au rétablissement de l'autorité de l'État et au développement. À Kiwanja-Rutshuru, des unités de la police nationale ont été déployées, la police de la MONUSCO leur apportant un appui sous forme de rations, de tentes et de carburant. L'Administrateur du territoire et des fonctionnaires sont retournés dans la zone. En coordination avec les autorités nouvellement réinstallées, la MONUSCO élabore un ensemble d'activités portant sur les questions de protection et de stabilisation. Elle met l'accent sur l'ouverture de l'accès à l'aide humanitaire, la mise en place du dialogue démocratique, la planification des besoins prioritaires en matière de stabilisation et le rétablissement du contrat social dans les zones où une amélioration des conditions de sécurité est attendue.

64. La MONUSCO a élaboré des modalités d'appui à la remise en état des bâtiments de la police, de la justice et de l'administration dans les îlots de stabilité. La prison de Rutshuru est rouverte et son personnel a été formé par la Mission. Les autorités du Nord-Kivu ont recensé sept autres zones prêtes à être transformées en îlots de stabilité.

Extraction et commerce des ressources naturelles

65. De concert avec l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la MONUSCO a suivi et évalué la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en minéraux provenant de zones non touchées par les hostilités lors de missions effectuées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de Maniema. Dans le Nord-Kivu, en mars et avril, la coopérative des mineurs artisanaux du territoire de Masisi a vendu une centaine de tonnes de minéraux non touchés par le conflit ou « verts » dans le cadre du processus d'étiquetage de l'Initiative sur la chaîne d'approvisionnement en étain de l'Institut international de recherche sur l'étain. Un système d'étiquetage devrait être mis en place d'ici au 30 juin pour 10 autres sites miniers non touchés par le conflit dans le territoire de Masisi. Quelque 21 autres sites miniers ont fait l'objet d'une évaluation en avril dans le Nord-Kivu en vue d'être homologués à l'avenir. Une deuxième phase d'homologation de sites miniers a été mise en œuvre en juin pour la province du Nord-Katanga, également visée par le projet de commerce responsable des minéraux.

Appui au programme de désarmement, démobilisation et réintégration; et désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

66. Après l'adoption du troisième programme national de désarmement, démobilisation et réintégration en décembre 2013, un plan opérationnel a été élaboré. Ce plan définit les principes généraux et les procédures opérationnelles pour la mise en œuvre du programme. Sur cette base, une équipe d'experts de la Banque mondiale, en collaboration avec la MONUSCO, a élaboré un descriptif de projet pour le plan, qui a été présenté à la communauté internationale le 21 juin 2014. Les activités de réinsertion conduites par la MONUSCO, qui doivent durer jusqu'à un an, viseront à assurer le passage de la démobilisation à la réintégration.

67. Entre le 1er avril et le 24 juin, 305 combattants de groupes armés congolais et étrangers et personnes à leur charge ont participé au programme de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration de la MONUSCO. Parmi ceux-ci, figuraient notamment 161 membres de groupes armés congolais et 101 enfants associés à des groupes armés. Quelque 150 éléments de groupes armés étrangers se sont rendus à la MONUSCO depuis le 1er avril, dont 75 combattants (59 étant membres des FDLR), 2 enfants associés à des groupes armés et 41 personnes à charge (en plus de 28 réfugiés civils). En outre, 90 éléments des FDLR ont été rapatriés avec 34 personnes à leur charge.

Appui aux élections

68. Le 4 avril, la Commission électorale nationale indépendante a transmis à la MONUSCO une demande d'appui logistique pour la deuxième phase de recensement des bureaux de vote et une opération limitée de mise à jour des listes électorales. La MONUSCO y a répondu favorablement après avoir évalué les besoins de la Commission et ses propres capacités. Afin d'assurer une planification, une identification des besoins en matière d'appui et une coordination judicieuses, mon Représentant spécial a ravivé l'Équipe spéciale électorale intégrée comprenant la MONUSCO, l'équipe de pays des Nations Unies et les structures nationales chargées de la logistique des élections. Le descriptif de projet du PNUD sur l'appui au processus électoral a été présenté aux donateurs au mois de mai. Une décision concernant le niveau de financement nécessaire est attendue.

Droits de l'homme

69. Des violations graves des droits de l'homme et atteintes à ces droits, y compris les viols et les enlèvements, continuent d'être commises par des groupes armés et les forces de sécurité congolaises. Le 12 avril, au moins 60 civils, dont des femmes, auraient été enlevés par des combattants des FDLR dans le village de Beleusa dans le territoire de Walikale. Ils auraient été pris pour cible pour avoir refusé de prendre part à du travail forcé communautaire imposé par les dirigeants des FDLR dans la zone. Par ailleurs, la MONUSCO a été informée d'actes de représailles, y compris des viols et pillages, qui seraient commis par des éléments des Maï-Maï Simba et Maï-Maï Manu à l'encontre de la population locale dans le territoire de Mambasa entre les 14 et 21 avril à la suite du décès du chef maï-maï Paul Sadala, dit « Morgan », le 14 avril 2014. D'après les premières conclusions d'une mission d'enquête sur les droits de l'homme, du 20 février au 18 mai, au moins 106 femmes, dont 33 mineures, auraient été violées, au moins 100 personnes ont été enlevées et 3 civils auraient été exécutés sommairement par des éléments maï-maï au cours d'attaques contre des villages du territoire de Mambasa dans la province Orientale.

70. À l'issue d'enquêtes, la MONUSCO a confirmé le viol d'au moins 11 femmes les 12 et 13 avril et les autres violations graves des droits de l'homme, commises sur le territoire de Masisi, au Nord-Kivu, par des soldats appartenant à la 8e région militaire des FARDC. Des démarches de haut niveau ont été menées auprès des dirigeants des FARDC pour les sensibiliser à faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes, conformément à la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans le contexte de la fourniture d'appui par l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, pour les exhorter à prendre des mesures et pour leur faire savoir que l'appui de la Mission au régiment impliqué serait interrompu si aucune mesure n'est prise. La MONUSCO est également préoccupée par les allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par les FARDC et les combattants des ADF sur le territoire de Beni.

Violence sexuelle

71. Les groupes armés et les forces de défense et de sécurité congolaises ont continué de commettre des crimes de violence sexuelle. En avril et mai, au moins 139 femmes et 128 filles auraient ainsi été victimes de tels crimes, commis par des éléments de groupes armés et des agents de l'État. Les membres des FARDC auraient été responsables de viols et d'autres formes de violence sexuelle commis contre 56 femmes, dont 22 filles. Des éléments du groupe maï-maï Patriotes résistants congolais ont été responsables de tels actes commis à l'encontre de 21 femmes, dont 12 filles, et d'autres groupes armés de tels actes commis à l'encontre de 179 femmes, dont 87 filles.

72. Le 5 mai, un tribunal militaire de Goma a statué sur des affaires mettant en cause 39 soldats des FARDC inculpés de viol et d'autres violations graves des droits de l'homme commis à Minova, dans le Sud-Kivu, en novembre 2012. Le tribunal a condamné 26 soldats, dont 2 pour viol, 1 pour meurtre et les autres pour pillage et infractions militaires. Il a acquitté 13 agents inculpés du chef de la responsabilité du supérieur hiérarchique. En coordination avec les partenaires internationaux, la MONUSCO a fourni un appui technique et logistique pour la conduite des enquêtes et une aide pour assurer la sécurité lors du procès et pour la protection des victimes et des témoins. Bien que la décision du tribunal ne puisse pas faire l'objet d'appel,

conformément au Code de justice militaire, les conseils des victimes ont décidé de porter l'affaire devant la Haute Cour militaire en vue de défendre leur droit constitutionnel de former un recours contre une décision judiciaire.

Protection des enfants en temps de conflit armé

73. Au cours de la période à l'examen, 21 enfants (4 filles et 17 garçons) ont été recrutés dans des groupes armés, dont 8 de moins de 15 ans. Les auteurs de ces recrutements étaient les FRPI (6), l'Armée de résistance du Seigneur (5), les FDLR/Forces combattantes Abacunguzi (3), Raïa Mutomboki (3), l'APCLS (2), l'Union des patriotes congolais pour la paix (1) et les Maï-Maï Yakutumba (1). Les enfants ont été utilisés comme porteurs, cuisiniers, escortes et combattants. La MONUSCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires ont identifié 233 enfants (12 filles et 221 garçons) qui se sont échappés, se sont rendus ou ont été libérés des forces et groupes armés au cours de la période considérée. Il s'agissait notamment de 131 enfants âgés de 13 à 17 ans, précédemment associés à des groupes armés, qui ont été libérés des centres de triage des FARDC à Kitona (Bas-Congo), Kamina (Katanga) et Kotakoli (Équateur) entre le 1er et le 10 avril 2014.

74. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre du Plan d'action pour prévenir le recrutement des enfants et autres violations graves des droits de l'homme à l'encontre des enfants. En application de la directive du Ministère de l'intérieur à l'intention des gouverneurs de province, en date du 17 mars, deux groupes de travail techniques communs ont été créés dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations graves des droits de l'enfant, cinq éléments des FARDC et un de la police nationale ont été condamnés par le tribunal militaire de Bukavu pour le viol d'enfants.

Surveillance de la mise en œuvre de l'embargo sur les armes

75. La MONUSCO a continué de recueillir des informations sur le mouvement des groupes armés illégaux et l'aide qui leur est apportée. Les observateurs militaires de la MONUSCO ont effectué des patrouilles dans les zones frontalières, tandis que la navigation sur le lac Kivu était surveillée par contrôle radar. En outre, les systèmes aériens sans pilote de la MONUSCO ont contribué à identifier les itinéraires de contrebande transfrontalière. Le programme de systèmes aériens sans pilote, qui a atteint sa pleine capacité opérationnelle le 8 avril, est doté au total de cinq aéronefs, d'une station de contrôle au sol et renforcé d'un large éventail de fonctions de détection.

Appui à la neutralisation des explosifs et munitions

76. Après le transfert des responsabilités à l'équipe de pays des Nations Unies, le Service de la lutte antimines de l'ONU a continué d'appuyer l'équipe de neutralisation des explosifs et munitions intégrée à la structure de la MONUSCO à Goma et a poursuivi ses activités de déminage humanitaire au sein de l'équipe de pays des Nations Unies et en appui aux autorités nationales de lutte antimines. Au cours de la période considérée, 4 217 engins non explosés ont été détruits dans le Nord-Kivu, de façon à garantir la sécurité du personnel des Nations Unies et de la population locale et à faciliter l'accès des organismes humanitaires dans toute la province.

IV. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

77. Les menaces qui pèsent sur la sécurité du personnel, des locaux et des opérations des Nations Unies demeurent élevées dans la partie septentrionale de la province du Nord-Kivu en raison des activités des ADF, qui prennent directement pour cibles le personnel et les installations des Nations Unies. À Beni, une stratégie opérationnelle intégrée a été lancée en mai par la police de la MONUSCO, la police nationale et le Département de la sûreté et de sécurité du Secrétariat afin de réduire les risques dans la région. Trois soldats de la paix de la MONUSCO ont été blessés par des éléments de l'APCLS le 30 avril, durant des opérations militaires menées en appui aux FARDC à Nyabiondo, dans le Nord-Kivu. Par ailleurs, la MONUSCO a enregistré 28 affaires de crimes et 28 incidents liés aux risques naturels. Il s'agissait notamment de cambriolages de résidences des fonctionnaires, de vols de biens de l'ONU et d'accidents de la route.

V. Reconfiguration de la Mission et feuille de route pour le transfert des responsabilités

Reconfiguration de la Mission

78. La MONUSCO poursuit la mise en œuvre de son redéploiement vers l'est du pays, à l'appui de la transition vers une mission de terrain axée sur les opérations. À la fin d'août 2014, les trois quarts environ de l'ensemble du personnel civil auront été redéployés dans l'est de la République démocratique du Congo. Il est prévu par la suite de regrouper les locaux à Kinshasa à mesure que se poursuit la reconfiguration.

79. Pendant la phase initiale de la reconfiguration, jusqu'à fin février 2014, 204 membres du personnel du siège avaient été transférés de Kinshasa à Goma et ont mis en place le centre des opérations de la Mission pour l'est du pays, qui a vocation à exécuter les fonctions de protection des civils et de stabilisation dans la zone. Il est prévu d'affecter 139 fonctionnaires des services organiques, 186 fonctionnaires d'appui, 44 agents de police et 112 membres du personnel du quartier général de la Force pour renforcer la présence de la MONUSCO à Goma et la coordination des opérations à l'est, ces réaffectations devant intervenir par étapes entre mai et août 2014.

80. Quelque 130 membres du personnel civil sont actuellement redéployés pour renforcer les bureaux sur le terrain dans l'est du pays. La Mission pourra ainsi mieux s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées dans l'est et accroître son appui dans les zones libérées des groupes armés et, plus tard, dans les « îlots de stabilité ».

81. Afin d'accomplir un minimum de fonctions de suivi et d'établissement de rapports dans l'ouest du pays, des antennes comptant chacune 10 membres du personnel (des services organiques, d'appui et de police) sont actuellement mises en place à Bandundu, Kananga, Kindu, Matadi, Mbandaka et Mbuji-Mayi. Des dispositions sont actuellement prises pour que le reste des effectifs de la MONUSCO partage les locaux et les fonctions d'appui avec l'équipe de pays des Nations Unies dans chaque lieu d'affectation.

82. Les incidences opérationnelles de la reconfiguration de la MONUSCO sur l'équipe de pays des Nations Unies demeurent importantes. Le Service aérien d'aide

humanitaire des Nations Unies continuera de fournir des services de transport aérien, en fonction des capacités disponibles, une fois que la MONUSCO mettra fin aux services d'aviation qu'elle fournit aux antennes le 30 juin 2014. Toutefois, la MONUSCO conservera la responsabilité des services d'appui au sol au transport aérien dans toutes les antennes pour une période transitoire d'un an, durant laquelle ces responsabilités seront progressivement transférées au Gouvernement congolais. De même, la MONUSCO continuera d'appuyer le système de sécurité dans les antennes en détachant un agent de sécurité dans chaque lieu d'affectation pour une période d'un an. Les autres éléments du système de sécurité feront l'objet d'arrangements de partage des coûts gérés par le Département de la sûreté et de sécurité.

Transfert des responsabilités

83. La mise en œuvre de la feuille de route pour le transfert des responsabilités progresse. Toutefois, le transfert des tâches liées à l'assistance électorale et à la consolidation de la paix et de la démocratie se heurte à d'énormes difficultés faute d'un financement adéquat de la part du Gouvernement et des donateurs. La mise en œuvre de la feuille de route a montré que l'équipe de pays des Nations Unies a besoin d'urgence de moyens pour pouvoir s'acquitter pleinement des responsabilités de la MONUSCO. L'équipe de pays compte actuellement 209 membres du personnel en poste dans les zones non touchées par les hostilités, dont 15 recrutés sur le plan international et 194 sur le plan national.

84. L'évaluation des besoins a été suivie de l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources. L'équipe de pays a élaboré des notes d'information, qui seront présentées aux donateurs et qui expliquent comment les responsabilités seront programmées, y compris la justification et l'estimation des ressources financières nécessaires.

85. Des efforts sont en cours pour déterminer d'autres responsabilités à transférer au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux donateurs. Le 21 avril, mon Représentant spécial et le Premier Ministre se sont accordés pour mettre en place une équipe spéciale conjointe sur le transfert des responsabilités et la reconfiguration.

VI. Observations

86. Depuis mon précédent rapport et l'adoption de la résolution 2147 (2014), par laquelle le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUSCO, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de notre stratégie visant à faire face aux cycles récurrents de violence dans l'est de la République démocratique du Congo et à promouvoir la stabilité dans la région des Grands Lacs. À la suite de la défaite du M23, des opérations militaires contre les ADF se sont poursuivies et les premières mesures en vue du désarmement des FDLR ont été prises. La présence du Gouvernement dans les zones libérées des groupes armés, y compris dans les îlots de stabilité bénéficiant de l'appui de la MONUSCO, augmente progressivement. Ces progrès, quoique louables, sont encore trop lents et restent extrêmement fragiles. Les ADF ont été sensiblement affaiblies, mais pas vaincues. Malgré les lourdes pertes en vies humaines qu'elles ont subies lors des opérations menées contre les ADF, les FARDC, avec l'appui de la MONUSCO, doivent poursuivre leurs efforts pour démanteler la structure de commandement et de contrôle des ADF.

87. Le désarmement des FDLR, qui a commencé le 30 mai, doit être mené à son terme sans retard. Je souhaite la mise en place d'un processus qui permettrait de parvenir à ce résultat sans recourir à une action militaire, mais ce processus doit être crédible et assorti de délais précis. L'engagement de tous les partenaires – Gouvernement, MONUSCO, SADC et Conférence internationale sur la région des Grands Lacs –, de concert avec les principaux États Membres intéressés de la région, est nécessaire pour faire en sorte que le désarmement des FDLR se fasse sans équivoque ni condition préalable. Il faut procéder sans délai à une évaluation rigoureuse de l'action menée à jour, qui n'a pas donné les résultats escomptés après la reddition initiale de quelque 200 combattants des FDLR. Les opérations militaires contre les groupes armés demeurent une option, et devraient à nouveau être sérieusement envisagées si le processus de négociation ne donne pas de résultats satisfaisants.

88. Des groupes armés sont toujours en activité dans les quatre provinces de l'est et continuent de représenter une grave menace pour les civils. Au lendemain de la défaite du M23, quelque 6 000 éléments des groupes armés se sont rendus aux autorités congolaises et à la MONUSCO. Le descriptif de projet pour le programme de désarmement, démobilisation et réintégration ayant été publié, il incombe au Gouvernement congolais, à la MONUSCO et à la communauté internationale de faire en sorte que le programme soit désormais mis en œuvre et doté de ressources suffisantes. Ce programme permettrait non seulement d'empêcher que ces éléments retournent dans les groupes armés, il constituerait aussi un moyen important d'inciter d'autres membres de groupes armés à renoncer à leur mode de vie destructeur. Il est également nécessaire que des progrès concomitants soient réalisés en matière de rétablissement de l'autorité de l'État dans l'est du pays et d'appui aux mesures de stabilisation, si l'on veut qu'il n'y ait pas de vide sécuritaire, que la population reçoive les services essentiels et que la reprise économique s'enracine. J'engage le Gouvernement à affecter des moyens suffisants, en particulier des ressources humaines, à la réalisation de cet important objectif, et j'exhorte les donateurs à redoubler d'efforts pour appuyer ces initiatives dans l'est du pays.

89. Il demeure essentiel que, tout en faisant face à la menace que représentent les groupes armés dans l'est du pays, le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, s'attaque aux causes profondes du conflit en mettant en œuvre des réformes indispensables, comme il s'est engagé à le faire au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Je demeure préoccupé par la lenteur des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements pris au niveau national, en particulier en ce qui concerne la réforme de l'armée et la mise en place d'une force d'intervention rapide, un élément essentiel de la stratégie de sortie de la MONUSCO énoncée dans la résolution 2147 (2014). Les engagements nationaux étant toutefois liés les uns aux autres, il faut progresser sur tous les fronts pour modifier la dynamique du conflit, ce qui exigera surtout une direction forte. La communauté internationale, et en particulier l'ONU, est prête à travailler en étroite collaboration avec le Gouvernement pour faire en sorte que ces réformes fondamentales aillent de l'avant. Malgré son importance capitale pour la consolidation durable de la démocratie, le processus électoral qui se déroulera prochainement ne devrait pas détourner le Gouvernement de ces objectifs essentiels.

90. En ce qui concerne les préparatifs des élections prévues pour 2015 et 2016, je me félicite des bons offices entrepris par mon Représentant spécial en vue de

promouvoir un dialogue politique ouvert à tous et transparent entre toutes les parties prenantes congolaises, compte tenu en particulier des appréhensions au sujet d'éventuelles modifications à la Constitution. J'encourage les autorités congolaises à renforcer le caractère inclusif du processus afin que les prochaines élections bénéficient du soutien le plus large. La publication en temps voulu de l'intégralité du calendrier électoral, en particulier, contribuera à la réalisation de cet objectif et garantirait que la communauté internationale apporte son plein appui au processus.

91. Conformément aux résolutions 2098 (2013) et 2147 (2014), la MONUSCO a transféré ses tâches d'appui technique aux élections à l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier au PNUD. Toutefois, le projet d'appui au cycle électoral mis au point par le PNUD en vue de fournir une assistance technique à la Commission électorale nationale indépendante, en complément de la mission de bons offices de mon Représentant spécial et de l'assistance logistique de la Mission, reste largement sans financement. Je demande donc à la communauté internationale d'envisager de fournir des fonds pour le démarrage du projet d'appui au cycle électoral sans délai, étant entendu que tout soutien logistique et technique fera l'objet d'une évaluation et d'un examen constants.

92. L'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région reste un pilier de la consolidation de la paix et de la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région. Je me félicite des travaux techniques menés au niveau régional en vue d'en appliquer les dispositions. L'organisation par le Gouvernement de la 7e séance du Comité technique d'appui du Mécanisme de suivi régional à Goma, en mai, a été un événement important pour le renforcement de la confiance et la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs. Dans le même temps, je tiens à rappeler à tous les signataires de l'Accord-cadre qu'ils doivent honorer pleinement les engagements qu'ils ont pris au niveau régional, et notamment respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des pays voisins. Je me félicite à cet égard de la participation continue de l'équipe d'envoyés spéciaux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis, sous la direction de mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, en étroite collaboration avec mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et chef de la MONUSCO. Je félicite également le Président angolais pour le rôle important qu'il joue, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, en poursuivant l'action menée par son prédécesseur, le Président ougandais, et en suscitant une plus grande collaboration entre les principales parties prenantes dans la région.

93. La lutte contre l'impunité et la promotion du principe de responsabilité pour les auteurs de violations des droits de l'homme restent au cœur du mandat de la MONUSCO. Tout en reconnaissant la souveraineté des institutions nationales congolaises, je suis déçu par les arrêts rendus dans les procès de Minova, qui ne sont pas à la hauteur des attentes des victimes. Ces verdicts montrent qu'il faut progresser dans la réforme de l'appareil judiciaire et renforcer son indépendance de façon à accroître l'efficacité de la lutte contre l'impunité.

94. Je suis reconnaissant à mon Représentant spécial et chef de la MONUSCO, Martin Kobler, à mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, Mary Robinson, et aux envoyés spéciaux de l'Union africaine, de l'Union européenne et des États-Unis pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés. Mes remerciements

vont à tous les membres du personnel de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies qui travaillent dans cet environnement qui continue d'être dangereux et imprévisible, en particulier dans l'est du pays. Je voudrais en particulier remercier les nombreux membres du personnel recruté sur le plan national qui concourent à la paix et à la stabilité en République démocratique du Congo grâce à leur travail depuis de nombreuses années.